

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
 Séance du 13 mai 2024**

<p><b>DATE DE CONVOCATION</b></p> <p>6/05/2024</p>	<p>L'an deux mil vingt-quatre, le treize mai à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil Municipal de la mairie de Mazé en séance publique sous la présidence de Monsieur Christophe POT.</p>															
<p><b>DATE D'AFFICHAGE</b></p> <p>17/05/2024</p>	<p><u>Étaient présents</u> : Mme Nathalie PÉANT, M. Vincent GABORIAU, Mme Carole BOURIGAULT, M. Francis CHAMPION, Mme Sandrine BÉLANGÉ, M. Nicolas THOMAS, Mmes Laure LEMALLIER, Lucienne DUPUY, M. Dominique PARIS, Mme Suzy BIRTÈGUE, MM. Claude HUET, Jean-François GOULU, Gilles DUBOIS, Mmes Sylvie GILBERT, Annie LATOUR, M. Rodolphe BRIOUDE, Mme Carole AGASSANT, MM. Sébastien BOURDIN, Erwan GARREC, Jérôme BOULIDARD, Vincent DUPÉ, Mmes Myriam BIZET, Pauline THIBAUT, soit 24 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Municipal étant composé de 32 membres.</p>															
<p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE</b></p> <p>32</p>	<p><u>Étaient excusés</u> : M. Eric PORCHER, Mme Myriam THIBAUDEAU, M. Jérôme DOISNEAU, Mmes Mélanie BEAUDOIN-RICHARD, Caroline BERETTI, M. Guillaume MOUGEL.</p> <p><u>Étaient absents</u> : M. Marc-Olivier FOURCHER, Mme Elise THEVENOU.</p> <p>Monsieur Christophe POT, après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance.</p> <p>Le Conseil Municipal désigne Mme Carole AGASSANT en qualité de secrétaire de séance.</p> <p>Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ont donné pouvoir de voter en leur nom :</p>															
<p><b>PRÉSENTS</b></p> <p>24</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Mandants</th> <th>Mandataires</th> <th rowspan="6">30 votants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>M. Eric PORCHER</td> <td>M. Christophe POT</td> </tr> <tr> <td>Mme Myriam THIBAUDEAU</td> <td>Mme Sylvie GILBERT</td> </tr> <tr> <td>M. Jérôme DOISNEAU</td> <td>M. Nicolas THOMAS</td> </tr> <tr> <td>Mme Mélanie BEAUDOIN-RICHARD</td> <td>M. Vincent GABORIAU</td> </tr> <tr> <td>Mme Caroline BERETTI</td> <td>M. Jérôme BOULIDARD</td> </tr> <tr> <td>M. Guillaume MOUGEL</td> <td>Mme Laure LEMALLIER</td> </tr> </tbody> </table>	Mandants	Mandataires	30 votants	M. Eric PORCHER	M. Christophe POT	Mme Myriam THIBAUDEAU	Mme Sylvie GILBERT	M. Jérôme DOISNEAU	M. Nicolas THOMAS	Mme Mélanie BEAUDOIN-RICHARD	M. Vincent GABORIAU	Mme Caroline BERETTI	M. Jérôme BOULIDARD	M. Guillaume MOUGEL	Mme Laure LEMALLIER
Mandants		Mandataires	30 votants													
M. Eric PORCHER		M. Christophe POT														
Mme Myriam THIBAUDEAU		Mme Sylvie GILBERT														
M. Jérôme DOISNEAU		M. Nicolas THOMAS														
Mme Mélanie BEAUDOIN-RICHARD		M. Vincent GABORIAU														
Mme Caroline BERETTI	M. Jérôme BOULIDARD															
M. Guillaume MOUGEL	Mme Laure LEMALLIER															
<p><b>VOTANTS</b></p> <p>30</p>																
	<p>Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 25 mars 2024 à l'unanimité.</p>															
	<p align="center">D2024-45 – Patrimoine urbain et Paysager – Dénomination de voies</p> <p align="center">Rapporteur : Francis CHAMPION</p>															
	<p>Le Conseil Municipal,</p> <p>Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités-Territoriales portant sur les compétences du Conseil Municipal,</p> <p>Vu la proposition du collectif d'habitants de la route du Plessis,</p> <p>Vu l'avis favorable de la commission aménagement et patrimoine du 13 mars 2024,</p>															

Vu le rapport de M. CHAMPION,

Considérant que la proposition de nom de voie correspond aux lieux-dits présents sur le cadastre,

**DELIBÈRE**

A l'unanimité,

Article 1 : décide de dénommer les voies suivantes :

Ancienne appellation	Nouvelle appellation	Précision
Route du Plessis	Route des Valinières	VC n°19, de la rue Chevreul au chemin des Rouairies aux Valinières
Impasse du Petit Chemin	Rue du Petit Chemin	VC n°78, de la route de la Coutellerie au chemin de Chanteloup
Chemin rural dit du Gué d'Anjan	Chemin du Petit Buzet	Sans numéro de voie communale, de la route de La Ménitré à la Route de la Ménitré
Route du Breil	Route de la Fresnay	VC n°4, de la route de St Mathurin à la limite de commune avec Saint Mathurin

Article 2 : mandate M. le Maire afin d'exécuter la présente délibération.

**Caractère exécutoire** : la présente délibération sera inscrite au registre des délibérations, transmise à la Sous-préfecture de Saumur pour le contrôle de sa légalité, La liste des délibérations sera affichée à la porte de la Mairie.

**Recours** : la présente délibération peut faire l'objet de recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités certifiant son caractère exécutoire, indiquées à l'article précédent.

Fait et clos en séance, les jour, mois et an susdits,

Et ont signé les membres présents

Le Maire,

Christophe POT.



  
**Par délégué**  
Vincent GABORIAU

La secrétaire de séance,

Carole AGASSANT

